L'IDENTITÉ DES MALFAITEURS — LEUR INTERROGATOIRE

Et M. Lieparlette commence aussitôt leur interrogatoire. Ce n'est pas sans peine que le magistrat parvint à connaître leur identité. Enfin, après leur avoir posé pendant plus d'une heure des questions indiscrètes, il réussit à établir leur état civil.

Le premier se nomme Robert Eveloy, 20 ans, demeurant avec son amie, rue Saint-de-Wedde, 7. Il exerçait autrefois la profession de marchand de beurre à Lomme. Le second: Vincent Bernard, 27 ans, camelot, habitant à la même adresse que le précédent.

Le troisième, Louis Martin, 28 ans, sans domicile fixe.

Le quatrième, Robert Le Moing, 27 ans, domicilié rue des Robleds, 39. Ce dernier se prétend garçon coiffeur.

Eveloy, entre les mains duquel on avait trouvé le tableau dérobé, a été assez loquace et consentit assez facilement à avouer. Il ne pouvait d'ailleurs nier l'évidence. Ayant déclaré que le vol avait été commis lundi, entre midi et une heure, heure à laquelle la section des gardiens quittent le Palais des Beaux-Arts pour aller déjeuner, il affirma avoir opéré seul, sans le concours des trois individus appréhendés en même temps que lui. Il s'était rendu à Tourcoing, ajoute-t-il, dans l'intention de vendre son tableau et il attendait au Grand Café Pierre son acheteur venant de Bruxelles quand la police vint l'arrêter.

Selon lui, les trois autres ignoraient qu'il avait commis un vol. La perquisition faite à son domicile a été très défaillante et on a pu constater au cours des investigations qu'il ne s'en prenait pas seulement aux tableaux du musée. On a en effet trouvé dans son appartement des coupons de tissus et de la dentelle provenant de vols à l'étalage.

L'interrogatoire de ses amis a été assez bref. Avec le plus grand calme, ils ont nié être les complices du voleur du Palais des Beaux-Arts et tout ce qu'on a pu savoir, c'est qu'ils étaient arrivés à Lille depuis deux jours seulement venant de Bruxelles.

Le cas de Louis Martin sera minutieusement examiné car on croit se trouver en présence non seulement d'un voleur, mais aussi d'un déserteur du deuxième bataillon d'Afrique.

Les déclarations des inculpés ayant été recueillies, ces derniers ont été conduits les uns au poste du 3e arrondissement et les autres au poste central.

« SAINT PAUL » A ÉTÉ ACHETÉ EN 1865

Le tableau dérobé qui faisait partie d'un groupe de trois panneaux représentant diverses saintes était simplement accroché au mur par un fil de laiton. C'est ce qui explique la facilité avec laquelle il put être enlevé. Mesurant 0 m. 70 de hauteur sur 0 m. 28 de largeur, il pouvait d'autre part être aisément dissimulé sous un pardessus assez ample.

Ce tableau acheté en 1865 est estimé trois mille francs environ. D'un auteur inconnu il est de l'école française du XIVe siècle. Entouré d'un cadre gothique à cinq fleurons il représente comme nous l'avons dit Saint Paul, qui d'une main tient un glaive et de l'autre le livre des épîtres. Il est vêtu d'une tunique bleue et d'un manteau rouge.

L'OPINION DE M. L'ADJOINT AUX BEAUX-ARTS

C'est avec plaisir, on le devine, que M. Wacquier, adjoint, qui a présidé à la réorganisation de la surveillance du Palais des Beaux-Arts, a appris que le tableau dérobé avait été retrouvé.

Quel qu'on en ait dit, nous a-t-il déclaré, je n'ignorais pas qu'un tableau avait été enlevé. Ce n'est pas au moment de l'arrestation des malfaiteurs que j'ai su en connaissance, mais bien dès mardi matin, à neuf heures, moment où j'ai fait aviser la police.

« Quant aux gardiens ils ne peuvent être rendus responsables de ce vol. Leur nombre qui était arrêté de quatorze est aujourd'hui de dix-huit et j'estime que c'est bien suffisant.

« Bénévolement, des préfets de ce genre ne commettent pas commis, si comme par le passé, nous terminons la matinée à l'heure où les gardiens vont déjeuner, mais cela est impossible. Un musée comme celui de Lille doit être ouvert et sûr fermé. »

ONT-ILS VOLÉ LA JOCONDE ?

A la nouvelle de l'arrestation des quatre voleurs de tableau du Palais des Beaux-Arts, certains ont cru voir en eux les auteurs du vol de la Joconde, mais cela paraît peu probable. La police ne le suppose pas et les circonstances de leur arrestation prouvent d'autre part que ce ne sont pas des malfaiteurs très experts.

Il convient enfin, au sujet de cette affaire, de faire remarquer que certains contrôles qui hier comme d'autres à l'époque du vol du tableau du Louvre commis une erreur.

Le « Saint Paul » comme la Joconde ne sont pas des toiles, mais des panneaux. Il était donc impossible de les rouler pour mieux les dissimuler.

Le « Progrès du Nord » et « L'Avenir de Roubaix-Tourcoing » publient tous les jours une chronique intitulée sur des questions d'actualité : scientifiques, économiques, d'assistance, etc..., etc...

L'Augmentation des Effectifs

EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

En France

A LA COMMISSION DE L'ARMÉE

La commission de l'armée de la Chambre des Députés, dans sa séance d'hier, a continué la discussion sur les engagements. Elle a voté un amendement de M. Beydoux qui corrige son vote de la veille (rejet du paragraphe 2 de l'article du contre-projet Reinach-de Monbello) et qui permet les engagements de trois ans.

L'amendement décide que les jeunes gens âgés de dix-neuf ans non pourvus du brevet d'aptitude militaire et réunissant les conditions fixées par la loi de recrutement pourront être admis à contracter, dans les troupes métropolitaines, des engagements de trois ans au cours des deux années qui précèdent celle où aux termes de la loi ils devraient être incorporés.

Le ministre de la guerre déterminera les corps dans lesquels seront admis les engagés de chaque subdivision de région, les époques auxquelles ces engagements seront souscrits ainsi que leur nombre pour chaque corps.

Cet article sera soumis, comme celui qui est relatif aux jeunes gens pourvus du brevet d'aptitude militaire, à la disposition votée mardi sur la proposition de M. Jaurès.

L'ensemble de l'article ainsi complété a été voté à l'unanimité.

En Allemagne

A LA COMMISSION DU REICHSTAG

La commission du budget du Reichstag, a continué hier matin l'examen de la loi militaire en première lecture. A l'ordre du jour figuraient les articles proposant pour des différentes armes de créer des formations nouvelles. La commission ayant accepté hier la création de 13 nouveaux bataillons d'infanterie, la discussion s'engageait aujourd'hui dès le début de la séance sur l'article décrétant la création de 6 régiments de cavalerie à 4 escadrons et 4 escadrons supplémentaires.

LES NOUVEAUX REGIMENTS DE CAVALERIE

Un député national libéral s'est prononcé en faveur de ce projet qui était combattu par les progressistes peu favorables en général à cette arme aristocratique et par les socialistes.

Le général von Heeringen, ministre de la guerre, répondant à diverses objections, déclare qu'on ne saurait songer pour le moment à remplacer la cavalerie par des corps d'infanterie à d'aviateurs. Une loi des cadres ne suffira pas à assurer en temps de guerre, la cavalerie nécessaire. On ne doit pas oublier que les premiers combats seront décisifs. Il faudra qu'à ce moment l'infanterie soit appuyée de toute la cavalerie dont elle pourra avoir besoin. Qu'on n'oublie pas le rôle joué devant Metz par la brigade Bredow qui devait arrêter l'attaque française.

Le ministre de la guerre fait ensuite appel à des témoignages français pour établir qu'on ne saurait non plus remplacer la cavalerie à la frontière par des sections de mitrailleuses. Il s'oppose également à la combinaison qui consisterait à dégarnir les villes de l'intérieur pour masser la cavalerie à la frontière.

Un député du centre répond que le discours du ministre de la guerre est une déclaration de la cavalerie en général, mais ne contient pas d'arguments suffisants pour motiver la création de 34 escadrons nouveaux. Il rappelle que dans la guerre de 1870 et dans la lutte récente guerre balkanique, la cavalerie n'a joué qu'un rôle secondaire. La constitution de six régiments nouveaux ne paraît donc pas indispensable.

Le ministre de la guerre demande à la commission l'avoir confiance dans l'opinion des milieux compétents. La cavalerie japonaise joua à Moukden un rôle fort important.

Un député progressiste dépose une motion proposant de créer seulement trois régiments de cavalerie nouveaux, dont un à la frontière française et deux à la frontière russe. Un député national libéral demande à nouveau au gouvernement, d'accepter de masser à la frontière la cavalerie existante. Le ministre de la guerre s'y refuse. Cette disposition rendrait plus difficile la marche de l'armée mobilisée.

Le ministre de la guerre donne à ce sujet des explications confidentielles. Le débat se prolonge sans résultat appréciable. On décide de passer au vote.

La commission repousse la demande du gouvernement de créer six régiments nouveaux, les socialistes, un progressiste et une partie du centre constituant cette majorité négative de 16 voix contre 12.

La motion présentée par les nationaux libéraux, et proposant la création de quatre régiments nouveaux, est rejetée par 15 voix contre 13, le déplacement d'une voix étant dû au fait que le député Erzberger vote en faveur de la motion nationale libérale.

La motion progressiste propose enfin la création de trois régiments de cavalerie seulement. Elle est acceptée par 16 voix contre 12, le député catholique Spahn ayant voté contre avec les socialistes, le député alsacien-lorrain et le député polonais.

La commission s'ajourne après ce vote sans avoir discuté la création nouvelle de l'artillerie à pied, du génie, des troupes de communication et du train.

Cette suppression de trois régiments de 744 hommes chacun équivaut exactement à diminuer de 2.232 hommes une augmentation totale d'effectifs de 117.600 hommes, soit à réduire de 2 % le programme du gouvernement.

LES AFFAIRES DU MAROC

LES OPERATIONS SUR LA MOULOUIA

Oran, 30 avril.

On mande de Nekhila que la colonne est toujours campée sur ce point. Le général Alix a décidé, pour protéger le point d'eau, de faire construire immédiatement un blockhaus important que défendront deux pièces de canon de 80 et une demi-compagnie. Le lieutenant aviateur Magnien, ayant à bord le capitaine Roches, a effectué une reconnaissance vers le nord. Il a constaté que la harka était toujours à la même place. On croit que les Marocains sont toujours dans l'indécision, les Espagnols, d'après les renseignements recueillis ici, voulant occuper le point dénommé Hassi-Berkane.

MENEBHI ET LE PROTECTORAT FRANÇAIS

Casablanca, 30 avril.

Menebhi, qui réside habituellement à Tanger, est en ce moment à Casablanca.

Il y est venu après avoir sollicité une audience du résident général à la disposition de qui il a déclaré vouloir se mettre.

L'attentat de Hanoï

OBSEQUES DES VICTIMES

Les obsèques des commandants Chapuis et Montgraind, victimes de l'attentat du 26 avril, ont été célébrées mardi à Hanoï. M. Albert Sarraut, gouverneur général, a adressé un adieu suprême aux deux officiers morts au champ d'honneur. La population française et indigène continue à rester parfaitement calme.

LA PROFANATION DE LA TOMBE DE TU DUC

Le correspondant du « Temps » lui télégraphie de Saïgon :

« Je dois vous mettre en garde contre certains bruits tendancieux que nous transmettent les agences télégraphiques. Il n'y a par exemple aucune corrélation entre l'attentat de Hanoï et la profanation de la tombe de Tu Duc, empereur d'Annam, signalée il y a un mois par le « Temps ». Cette profanation fut ordonnée par M. Mahé, résident supérieur en Annam, contre les ordres de M. Sarraut, qui demanda sévèrement la mise à la retraite d'office de ce fonctionnaire. D'après mes renseignements, le conseil des ministres aurait d'ailleurs décidé de prendre contre M. Mahé la sanction demandée par M. Sarraut, et cela plusieurs semaines avant le déplorable attentat du 26 avril. »

FAUX BRUIT DU RETOUR DE M. SARRAUT

Une agence d'informations annonçait hier après-midi que M. Albert Sarraut allait probablement rentrer en France, où il serait rappelé par le ministre des colonies pour rendre compte de son mandat.

Au ministère des colonies, on dément formellement cette nouvelle.

Le raid hippique Biarritz-Paris

La remise des récompenses aux concurrents du raid hippique Biarritz-Paris a été faite hier matin dans les salons du Cercle militaire.

M. Etienne, ministre de la Guerre, présidait la cérémonie. Les généraux Michel, gouverneur militaire de Paris ; Bridoux, directeur de la cavalerie ; Dubois, Louvet, Marien, Lachouque, et le baron du Teil, président de la Société hippique française, étaient à ses côtés.

M. Etienne a prononcé une courte allocution. « Les efforts fournis par les officiers de réserve prouvent, a dit le ministre de la Guerre, que l'armée française, que ce soit l'active, la réserve ou la territoriale, compte des hommes valeureux et courageux, prêts à tous les sacrifices ».

Après que le colonel Brécart eut donné lecture du classement des concurrents, le ministre de la Guerre remit à chacun les prix obtenus.

En session extraordinaire

DU CONSEIL GÉNÉRAL

Il s'agit d'une question d'administration départementale qui a un caractère mixte pratique.

On sait que, sur l'initiative des deux tiers de ses membres en exercice, un Conseil général peut se réunir en session extraordinaire.

Mais l'ordre du jour de cette session est limité. Le Conseil d'Etat en effet, dans un arrêté du 5 avril 1869, qui a fait jurisprudence, a déclaré que ce droit conféré par la loi aux deux tiers des conseillers généraux d'un département implique nécessairement l'accord préalable qui a dû s'établir entre eux sur l'objet de la réunion. L'ordre du jour se trouve donc constitué et le Conseil général ne pourrait pas mettre en délibération des matières qui n'y étaient pas comprises et sur lesquelles n'avait pu porter l'accord intervenu.

Mais qu'arrivera-t-il si, le jour de la réunion, se présente une question d'une urgence exceptionnelle dont l'administration a le devoir de saisir immédiatement l'assemblée départementale ?

C'est ce qui est advenu au Conseil général d'Ille-et-Vilaine où il y avait lieu de voter un crédit en vue de la stérilisation des eaux des écoles normales menacées par une violente épidémie de fièvre typhoïde.

Le préfet saisit le Conseil général qui vota le crédit.

Mais un membre de l'assemblée départementale a protesté devant le Conseil d'Etat.

Le commissaire du gouvernement Ribouleil a fait remarquer qu'il y avait là un véritable corollaire du droit qui appartient au préfet d'instruire les affaires intéressant le département.

Le Conseil d'Etat a reconnu la validité de la délibération. Son arrêt déclare que les règles établies par l'article 24 de la loi du 10 août 1871 pour la réunion en session extraordinaire des Conseils généraux ne laissaient pas obstacle au droit du préfet de saisir le Conseil général, au cours de la session extraordinaire, bien que les travaux d'assainissement aux écoles normales n'aussent pas été mentionnés dans l'arrêté de convocation, d'une proposition tendant à l'adoption de mesures urgentes rendues nécessaires par une épidémie.

Chez M. Albert Besnard

LE NOUVEAU DIRECTEUR DE LA VILLA MÉDICIS

Un rédacteur de la « Presse » a vu mardi après-midi, M. Albert Besnard, en son hôtel de la rue Guillaume-Tell. Sans se départir de son calme et de sa sérénité habituels, il voulut bien confier ses impressions en ces termes :

— J'ai appris la nouvelle par un mot charmant de M. Barthou...

Ma director commence le 1er juin ; mais, en juillet et en août, on doit poser à la Comédie-Française le plafond dont je suis l'auteur. Je mets d'autre part le dernière main à un vaste panneau allégorique de la « Paix », qui est destiné à la salle du Congrès de La Haye.

Je dois avoir achevé ce panneau fin août. Bref, c'est au début de septembre seulement que j'irai m'installer à la Villa Médicis.

— Arriverez-vous à Rome avec un plan de réformes ? Voyez-vous des améliorations à apporter au fonctionnement de l'Académie de France ?

— C'est sur mon programme que vous désirez des précisions ? Il sera subordonné aux circonstances, aux besoins et aux aspirations que je ne puis connaître qu'en vivant côte à côte avec les jeunes pensionnaires de la villa.

J'espère arriver à leur communiquer mon ardent amour pour les maîtres, pour l'Italie. Je veux que la vieille maison soit ouverte à tout ce qui nous vienne de bienfaisant du dehors.

Et si, comme il arrive trop souvent, un jeune artiste se cherchant trouve la tâche impossible un peu dure et quelque difficulté à concevoir ou à réaliser son envoi, j'espère être assez éloquent pour lui éclaircir la route.

Les Retraites Ouvrières

Il a été émis pendant la semaine du 19 au 2 avril, 66.586 titres de pension, en faveur des assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes, dont 41196 titres provisoires par le ministère du travail et les préfectures et 25.390 titres définitifs par le ministère, le caisses nationale des retraites et les autres caisses d'assurances.

Ces chiffres portent à 112.918 le nombre de titres de pension, tant provisoires que définitifs, délivrés depuis quinze jours aux assurés de la loi des retraites ouvrières et paysannes.

Le ministère du travail vient d'adresser aux maires un guide pratique pour l'exécution des diverses opérations qui leur sont confiées dans l'application de la loi sur les retraites ouvrières et paysannes.

Cette brochure est complètement distinte du tract de propagande actuellement en préparation.

CONTES ET VARIÉTÉS

Contrebandière

Je chassais l'année dernière, aux environs de Pontarlier, en compagnie de mon ami Georges T... et de M. V...., un jeune lieutenant des douanes. Cette frontière me manque pas d'une certaine grandeur sauvage. Des monts boisés, hérissés d'un collier de forts, la gardent, dogues monstrueux. Entre les murs noirs des sapins, des prairies suivent le fond des vallées longuement closes. Pas de culture, sauf, çà et là, quelques champs d'absinthe dont le vert délicat, comme salt, tranche avec celui des grasses pâtures où des troupeaux solitaires font tinter, cascade sonore, des cloches cristallines. De rares fermes, sous des arbres, montrent à peine leur pignon anguleux de planches.

Et comme je demandais : « Où sont donc les habitants ici ? De quoi vivent-ils ? » mon ami me répondit : « Ils ont leurs troupeaux, leurs bois de sapins, et la contrebande. L'herbe et le bois poussent tout seuls. Ils ignorent le travail. Ils sont forts, énergiques et rusés. Une expédition menée à bien se chiffre par un joli bénéfice. »

— Ces gens ont la contrebande dans le sang, fit le lieutenant douanier. Ce n'est pas pour rien que les Espagnols qui séjournèrent par-là. Ces Comtois aiment le risque, et Dieu sait s'il y en a : les mauvais temps, le vent, les précipices, la balle de nos douaniers, et, plus terribles, les crocs de nos chiens !

— Je les aurai, et vous aussi. Cette vie sauvage de force et de ruse, en plein pays civilisé, a pour une imagination vierge de magnifiques séductions. Vous devez en avoir vécu, de beaux souvenirs !

— Oui, dit le lieutenant. Un surtout me paraît caractéristique de cet instinct aventurier de la race, et l'héroïne étrange en est une femme. Cette Julia était une grande fille sèche et souple avec un profil de chèvre, les yeux du diable, et qui, à la façon de nos montagnardes, fumait la pipe comme un homme. Elle était de la bande aux Grospillard, — un nom prédestiné, n'est-ce pas ? — dont le quartier général était précisément cette ferme tapie là-bas, dans ces arbres.

Par des sentiers connus d'eux seuls, à travers des précipices affreux, ils passaient en douane du pays des Roches et étaient prendre au hameau de la Ronde, à deux kilomètres au delà de la frontière, leurs charges de café, de dentelles, de bijoux, car ces contrebandiers de haut vol n'opéraient pas dans les tabacs, moins rémunérateurs.

Ils avaient des chiens aussi forts et aussi bien dressés, qui fourvoyaient, immobilisaient, attaquaient au besoin les nôtres. La Julia guidait le meute, ne portait rien. Jusqu'à ce qu'un jour, ferme d'abord, on nomme « appeler ». Elle affirmait de son côté nos hommes et nos bêtes, et pendant ce temps-là toute la bande passait entre les anneaux de nos postes.

Nous la connaissions tous bien. Nos hommes, du reste, ne se privaient pas, en passant, d'aller boire un coup à la ferme, qui était aussi une auberge. Vous avez dû voir que la plupart des fermes ont, suspendue à leur porte, l'enseigne symbolique d'un genévrier. Dans les bois le chant, la nuit, se rencontre, ou se tire brusquement dessus. Ici, de jour, hors du service, on trinque sans rancune. Chacun son métier, après tout, et, s'il n'y avait pas de contrebande, il n'y aurait point de douaniers.

Or, la même, avec sa svelteesse souple, ses yeux de braise, son rire humide et sonore, attirait nos hommes. Un d'eux, en passe de devenir brigadier, Jean Heimer, un Alsacien, s'y laissa prendre. Ces hommes froids, je l'ai souvent remarqué, s'allument plus vite que les autres. Mais la matine le mena jusqu'au mariage. Oui, Monsieur, elle se fit épouser. Elle avait un beau magot, d'ailleurs. Quel était son but ?

Nous lûmes longtemps à nous la demander. Peut-être, au début, en avait-elle assez de sa vie de hasard, et voulait-elle enfin goûter de la vie honnête et honorable. Je le crois assez. Mais le renard revient toujours au poulailler. Il lui fallait l'équipée nocturne et incertaine. Jean, son mari, pour monter sa garde, avait toujours l'honeur, le plus beau, le meilleur de nos chiens, vous savez, de ces grands chiens-loups qui savent droit à la gorge de l'adversaire, et, rien qu'en ce dressant contre lui, de leur masse peuvent renverser l'homme. Ma roublarde avait apprivoisé la bête, et, voyez l'audace! les nuits où son homme était de garde, elle allait retrouver sa bande. Le chien, qui la reconnaît de loin, sans aboyer, courait à elle, et, pendant qu'elle le cajolait, ses amis et leur charge défilaient à couvert. Elle redevenait toutes les deux nuits l'« appelante ».

Il arriva qu'un soir, son mari, un coureur, le vous l'ai dit, et qui avait rendez-vous avec quelque pastoure des environs, se fit remplacer par un collègue. Il emmenait l'honeur avec lui ! La belle, ignorant que l'homme et le chien étaient changés, sur le milieu de la nuit, se dirige vers l'endroit où elle supposait son Jean de garde. Le camarade, roulé dans sa peau de bique, ne dormait pas, à cause de l'orage.

Les éclairs et le tonnerre n'arrêtèrent pas. Il faisait un de ces temps où, comme disent nos bonnes, « le bon Dieu ne cesse pas de faire craquer des allumettes ». Son chien, reconnaissant contre lui, accueille s'élance dans le taillis avec des abois furieux.

La Sablaise avait eu un cri, et même joints, elle regardait Mme Veutier avec des yeux effarés. A Paris, se Désirée ! Dans cette ville de perdition où elle n'avait jamais été, bien sûr, et qu'à aucun prix elle ne voudrait connaître. Ces messieurs prêtres, qui sont et savants, engagent souvent, en chaire, la jeunesse à se garder de la capitale, sans doute qu'ils ont bien raison.

Mme Veutier scrutait de la stupeur effrayée qui s'était peinte sur l'honnête visage de la paysanne ; elle répondit amusée :

— Non pas à Paris même, mais à Gagny, enfin où nous demeurerons.

Cela calma un peu les inquiétudes de la brave femme de savoir qu'il n'était pas question d'emmener en fille précisément dans la capitale ; elle reprit, un peu rassurée :

— Alors, c'est une campagne, une petite ville alentour ? Cela comme le Château à côté des Sablies peut-être bien !

— C'est cela même, affirma la Parisienne, très sérieuse.

— Et vous habitez un petit appartement comme dans les villes ? continua la Sablaise d'un ton sympathique. Ce n'est pas sain, pour les jeunesses, d'avoir si peu d'air !

— Mais non ! reprit Mme Veutier dans un éclat de rire. Nous avons une grande maison pour nous seuls, en milieu d'un beau jardin — jeuxs, quelque chose comme le jardin du « Calvaire ».

La mère Loiseau hésitait encore tout de même effarée par la distance et bouleversée par l'idée d'être si longtemps sans voir sa fille, mais elle était un peu ébranlée, et Mme Veutier qui la voyait, frappa le dernier coup.

— Vous savez, elle sera bien payée, et, comme elle est sérieuse, elle reviendra en pays avec une bonne solde.

Du coup la paysanne n'hésita plus. Si bonne femme qu'on soit, on donne toujours à la question d'argent une importance bien compréhensible, quand on pense dur depuis qu'on est au monde pour parvenir à assurer l'existence, et souvent de quelle précaire façon !

— Eh bien, madame, dit-elle avec un soupir, emmenez-la donc, notre Désirée ! Puisque votre innocente l'aime bien, il ne faut pas lui causer du chagrin, à cette pauvre petite. Seulement ce que je vous dis là, c'est pour le père et pour moi ; et la petiote n'a point dans son idée d'aller à Paris, nous ne voulons point la forcer, ah dame non !

— C'est trop juste, tout-une, dit la mère de Georgette, en se levant d'un mouvement souple. Je vais lui en parler à mon retour ; je dirai que vous êtes consentants, et nous verrons ce qu'elle décidera.

— Voilà. C'est très bien comme ça. Du moment que notre fille est chez du brave monde, comme elle est, c'est tout ce que nous voulons. Et la mère Loiseau reconduit Mme Veutier jusqu'à l'entrée de la ruelle.

En arrivant à la plage, la mère de Georgette chercha tout de suite des yeux, par un instinct mouvement maternel, la tenta où Désirée, comme d'habitude, avait conduit le petite malade aussitôt après le déjeuner. Et, voyant de loin la fillette rieuse et animée, la mère se sentit, elle aussi, toute heureuse de son enfant.

(A suivre)

Feuilleton du 1er mai 7

DESIREE

par Jean MAUCLÈRE

CHAPITRE VI

Grosse Désirée

Mais le temps — cet inexorable vieillard qui marche toujours du même pas, et dont les hommes, selon la disposition de leur esprit, trouvent tantôt si capricieux — ce temps, dès-je, passait très vite pour les habitants du pavillon Drapier. Les jours après les jours s'écoulaient sans qu'on s'aperçut de leur fuite, et la seconde quinzaine de juillet était déjà largement entamée, sans que Mme Veutier eussent l'impression d'être aux Sablies depuis six semaines.

Il fallait cependant songer au retour. M. Veutier s'aperçut tout à coup que le séjour de la mer troublait considérablement sa vie, d'habitude si régulièrement ordonnée ; bientôt même il se réveillait de rentrer dans son bureau de la rue des Sentiers. Vraiment, on vous serait plus charmée par l'aspect régulier des coupons symétriquement empilés, que par les horizons infinis de l'Océan. Ah ! l'on fait bien des sacrifices pour les enfants, mais il faut tout de même que cela ait fin.

Quant à Mme Veutier, elle était heureuse au fond, de revoir bientôt son mari et un logis autrement confortable qu'un pavillon de bouchon, et à laquelle elle tenait fort. Car, fille de gros paysan de la Beauce, elle pensait prouver à tous, comme à elle-même, combien elle n'était déchue, en s'attachant à la bonne tenue de son intérieur, comme à l'élégance de sa toilette.

Mais à la satisfaction du retour se mêlait pour la mère de Georgette un souci, qui piquait par moments son front un peu étroit. En voyant combien la fillette s'était habituée, si vite et si complètement, à la jeune Sablaise, elle redoutait pour en petite malade la chagrin d'une nouvelle séparation. Puis elle était frappée de l'état général de l'enfant, amélioration d'un, elle s'en rendait compte, mais comme intelligente et dévouée que Désirée lui prodiguait incessamment. Et Mme Veutier, qui ne savait comment préparer Georgette à une séparation à laquelle elle ne s'étendait point de tout, remettait sans cesse au lendemain le moment de le lui annoncer.

Un jour, à force de retourner en son cerveau le difficile problème, il vint à l'esprit de Mme Veutier une solution qui avait l'avantage dire à la fois la plus simple et la plus pratique ; et elle emmenait Désirée à Paris ? Ainsi Georgette, continuant à être heureuse à bien soignée, marcherait sans accroc dans la voie de la guérison, et — ce qui n'était pas à dédaigner — elle-même, Mme Veutier, jouirait encore de cette tranquillité si précieuse qui lui permettait de vivre, en toute indépendance d'esprit, le vie qu'elle aimait.

Mais Désirée s'avait été engagée que pour la saison ; la mère consentirait-elle à la laisser partir ses ce Paris mystérieux. Mineurs moderne où, à ce que disait le conte, tant de jeunes filles se perdent ? Et elle-même voudrait-elle s'éloigner ainsi de ces parents, de ce petite frère surtout, qu'elle aimait, Mme Veutier le savait, d'une immense affection ? Double point d'interrogation qui ne laissait pas d'inquiéter fort la mère de Georgette.

C'est pour en trouver la solution que, par un après-midi de la fin de juillet, la Parisienne reprenait le chemin de la rue du Marcoulin.

La mère Loiseau tricotait devant sa porte; en voyant venir la maîtresse de sa fille, elle se leva rapidement et vint au devant d'elle.

— Bonjour madame, dit-elle, empressée. Et qu'est-ce qu'il y a pour votre service ?

— Je viens au sujet de Désirée, répondit la Parisienne.

Le visage expressif de la brave femme s'assombrit d'une inquiétude.

— Oh ! Est-ce qu'elle vous donnerait du tourment le petite ?

— Non, non, au contraire, dit Mme Veutier, en souriant de l'émoi peint sur cette honnête figure, je suis très contente d'elle.

— Ah ! bon, fit la paysanne avec un soupir de soulagement... Mais entrez donc, madame. Et paysant sans l'ouvrir devant la porte de la chambre, elle introduisit Mme Veutier dans une cuisine tout encombrée.

— Excusez-moi, madame, dit la Sablaise en avançant une chaise de paille à sa visiteuse, j'ai trouvé à louer ma chambre pour le mois de juillet, et nous campons tous ici. Seulement, c'est un brin embarrassé et dame ! ce n'est pas bien joli pour vous recevoir.

Mme Veutier fit un geste de protestation polie, tandis qu'en s'asseyant elle jetait un coup d'œil rapide à travers la pièce dont l'aspect, assurément, ne manquait point de pittoresque. Des paillasses s'alignaient contre les murs qui disparaissaient par endroits sous les vêtements de toutes tailles accrochés à des clous fichés dans le plâtre; des chromos pieux et des calendriers aux teintes vives irrégulièrement placés, marquaient la blancheur éclatante de la chaux des parois, et, dans un coin, au-dessus des casseroles et de plateaux étamés qu'il dominait de sa masse imposante, un magnifique plat de Chine étaient ses chimères et ses arabesques bizarrement contournées, dont les couleurs vives éclairaient la pièce.

La Parisienne ne put retenir un cri d'admiration.

— Oh ! vous avez là un plat magnifique !

— Ah dame, oui ! Il le mère Loiseau, flattée, avec un sourire qui épanouit ses joues ridées. C'est mon homme qui me l'a rapporté de ces pays, là-bas, quand il a fait son congé sur le « Chamois », avant qu'on soit marée. C'est joli, mais bien encombrant ; et puis on ne peut pas s'en servir, crainte de le casser. Ça serait bien dommage, vu que c'est un souvenir ; j'y tiens, dame !

Mme Veutier, réprimant un sourire, inclina la tête ; et la Sablaise reprit :

— Et comme ça, madame, la petite vous contente bien ?

— Oui, et surtout elle est tout à fait ce que je voulais pour ma petite fille qu'elle soigne avec beaucoup de dévouement et d'intelligence. Désirée est vraiment une gentille enfant, et je comprends que Georgette s'y soit attachée comme elle l'a fait.

— Ah ! Elle l'aime bien, cette innocente ! Et une nuance d'attendrissement passa sur le visage de la mère Loiseau.

— Oui, beaucoup, et c'est pourquoi je viens vous voir, reprit Mme Veutier. Si Désirée nous quitte à la fin du mois comme nous en étions convenues ensemble, ma pauvre chérie sera si désolée que je crains pour sa santé. Vous savez, les enfants malades... le moral influe tellement sur le physique ! Et elle a déjà eu tant de peine lorsque sa nourrice est partie ! Voyez-vous, je crains un semblable chagrin. Voulez-vous me laisser emmener Désirée avec nous à Paris ?

— A Paris, Seigneur !

BAPTÊME
DELESPAUL-HAVEZ
DISTINGUERONT LE MELLEUR
PAR SA QUALITÉ ET SA PRÉFÉRENCE
98, rue Nationale, Lille
Ad.M.P.

Le roi d'Espagne en France

C'est mercredi 7 mai, à deux heures de l'après-midi, que le roi d'Espagne arrivera à la gare du Bois-de-Boulogne.

Alphonse XIII ira à Fontainebleau, et il quittera Paris dans le courant de la journée du 9 mai.

Le monument du "Pluviôse"

LES DÉLÉGUÉS DE CALAIS ET DE BOULOGNE A L'ELYSÉE

Le Président de la République a reçu hier après-midi une délégation de la Chambre de Commerce et de la Municipalité de Calais, qui lui a été présentée par M. Morieux, maire de Calais.

M. Morieux a demandé à M. Poincaré de bien vouloir profiter de son voyage en Angleterre à la fin de juin pour s'arrêter, soit à Calais, soit au retour, à Calais et y inaugurer le monument national érigé aux victimes de la catastrophe du « Pluviôse ».

Ce monument est situé au rond-point de l'avenue de la Plage.

Il a été commandé par M. Dujardin-Beaumetz, sous-secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts, à M. Emile Guillaume. Ce monument fut exposé au Salon de 1912 et amené à Calais en juillet 1912.

Le Président de la République a reçu, d'autre part, une délégation de l'Union du commerce et une délégation de Boulogne-sur-Mer qui lui a été présentée par M. Huguet, sénateur.

Le matin, M. Poincaré avait reçu le général Meunier, ancien membre du Conseil supérieur de la guerre, auquel il a remis la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur.

M. Poincaré a reçu ensuite M. Saint-Saëns à qui il a remis les insignes de grand'croix de la Légion d'honneur.

Comice agricole de Cambrai

Dans sa dernière séance, le Comice agricole a voté les vœux suivants :

Le privilège des bouilleurs de cru

Considérant que la loi de 1906, qui a rétabli le privilège des bouilleurs de cru, a créé, entre les diverses régions de la France une inégalité fiscale absolument monstrueuse, contre laquelle les populations du Nord n'ont cessé de protester ;

Considérant que cette loi a eu pour effet de développer l'alcoolisme, fléau national ; destructeur de moralité et leurre d'existence;

Considérant que les centaines de millions que cette loi dérobe à l'impôt serviraient utilement à l'équilibre des budgets et permettraient de faire face aux charges sans cesse croissantes du pays ;

Demande instamment à ses représentants au Parlement de réclamer sans cesse et jusqu'à complète satisfaction, l'abrogation de la funeste loi de 1906, réglementant l'unique et révoltant privilège des bouilleurs de cru.

Les encouragements à la race bovine flamande

Le Comice ayant pris connaissance des programmes des huit concours centraux agricoles, qui auront lieu en 1913, constate avec surprise qu'aucun d'eux ne porte d'encouragement à la race bovine flamande, laquelle est également privée des avantages attachés aux concours spéciaux.

Il manifeste ses regrets de cette situation et insiste auprès des services compétents du Ministère de l'Agriculture pour que des mesures soient prises, à bref délai, pour réparer cette injustice envers une race parfaitement classée, et qui occupe une place importante dans le troupeau national.